

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

N° 3741 /12.08.01

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Objet: Disposition relative aux
correspondances envoyées
par les Agences spécialisées
de l'ONU.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la
copie de votre lettre N° 3831/16.03.19/13/AT du 31 août 1981 adressée à Monsieur
le Représentant Résident du PNUD. Votre position quant aux correspondances enga-
geant les relations entre le Rwanda et les Organisations de la Famille des
Nations Unies est pertinente.

Toutefois, vu la lenteur administrative
déplorable, il serait opportun qu'une copie des correspondances échangées soit
adressée directement aux Départements techniques concernés pour leur permettre
d'entreprendre rapidement les démarches nécessaires. Il va sans dire évidemment
que toutes les correspondances officielles doivent transiter par vos services
pour avis éventuels.

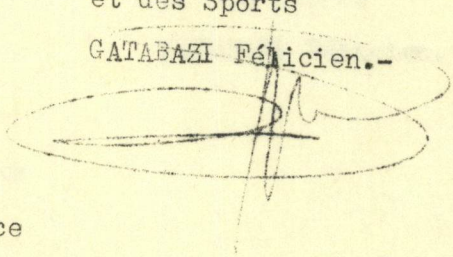
En outre, après la phase des négociations
qui relèvent du Ministère vous confié, il serait indiqué que les Départements
concernés puissent échanger les correspondances à caractère technique ou finan-
cier directement avec le PNUD, comme il est de coutume avec les autres bailleurs
de fonds.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (TOUS)
K I G A L I
- Monsieur le Directeur Général du Service
Central de Renseignements
K I G A L I
- Monsieur le Directeur de l'Etablissement
Public (TOUS)

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
GATABAZI Félicien.-



URGENT
11

FICHE DE TRANSMISSION

A: Mademoiselle BERTHE Muhahanda

- * Pour suite à donner _____
- Pour approbation _____
- Pour signature _____
- Pourrions-nous en parler? _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____

Projet F.V.P

Date:

12/10/81

De:

P. Glanville

[Signature]
12.10.81

Kigali, le

N° /12.08.01

pour approbation
8/10/81
[Signature]

Retour à Emmanuel pour complément
Vous avez omis l'élément
souligné au rouge par
le Ministre

[Signature] 8/10/81

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Objet : Disposition relative aux
correspondances envoyées par
les Agences spécialisées de l'ONU

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie
de votre lettre N° 3831/16.03.19/13/RT du 31 août 1981 adressée à Monsieur le
Représentant Résident du PNUD. Votre position quant aux correspondances enga-
geant les relations entre le Rwanda et les Organisations de la Famille des Nations
Unies est pertinente.

Néanmoins, après la phase des négociations qui relèvent
de vos services, il serait indiqué que les Départements concernés puissent échanger
les correspondances à caractère technique ou financier directement avec le PNUD,
comme il est de coutume avec les autres bailleurs de fonds.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance
de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
GATABAZI Félicien.-

Cpi

Kigali, le 31 août 1981

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

N° 3831 /16.03.19/13/AT

A traiter par _____
Date entrée **21 SEP. 1981**
N° Classement: **3830/12-04**
05-01

spont
Monsieur le Représentant Résident
du PNUD
KIGALI *DB (fous)*

OBJET : Disposition relative
aux correspondances
envoyées par les Agences
spécialisées de l'ONU.

*Vas aux Am cette position
du RINA FFE 7*
P28/9/81

Monsieur le Représentant Résident,

J'ai l'honneur d'accuser réception
de votre lettre n° 1403 du 18 août 1981 par laquelle vous avez
demandé une précision sur le circuit administratif régissant
l'envoi au Gouvernement Rwandais de correspondances relatives
aux programmes et projets d'assistance technique.

A ce sujet, il me plaît de porter
à votre connaissance que toutes les correspondances engageant
les relations entre le Rwanda et les Organisations de la Famille
des Nations Unies doivent obligatoirement être adressées au
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. C'est
ce Département qui se charge de contacter les services concernés
par les programmes et projets retenus de commun accord.

Je tiens à vous remercier d'avoir
eu l'initiative de demander des éclaircissements sur la question
d'échange de correspondances entre le Gouvernement Rwandais
d'une part et le PNUD et les Agences Spécialisées des Nations
Unies d'autre part, situation, telle qu'elle était, accusait
quelques irrégularités de procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le
Représentant Résident, l'assurance de ma haute considération.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS) *Mujumese*
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise NEW-YORK
- Monsieur le Directeur Général du
Service Central de l'Enseignements
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Etablis-
sement Public (TOUS)*

P.O *[Signature]*